



SARL ECHO-NAUTIQUE
 Vieille Forme – Port de Plaisance
 17300 Rochefort
 06 99 67 12 47
 contact@echonautique.fr
 Siret n° 82951708500017 – RCS La Rochelle

Contrat de dépôt-vente - Fiche de Dépôt

<i>Date</i>	
<i>Nom</i>	
<i>Prénom</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Ville</i>	
<i>Code postal</i>	
<i>Téléphone</i>	
<i>E-mail</i>	
<i>Durée du dépôt</i>	<i>mois minimum / mois maximum</i>
<i>Commission du dépositaire</i>	%

<i>Désignation / Référence</i>	<i>Prix net de vente</i>
<i>Prix net de vente total</i>	

Après avoir pris connaissance des conditions du dépôt exposées au verso de ce contrat, dater et signer avec mention " lu et approuvé " et tampon du dépositaire.



SARL ECHO-NAUTIQUE

Vieille Forme – Port de Plaisance

17300 Rochefort

06 99 67 12 47

contact@echonautique.fr

Siret n° 82951708500017 – RCS La Rochelle

Conditions générales du contrat de dépôt-vente

- **Le dépositaire peut se réserver le droit d'accepter, de refuser ou d'annuler tout dépôt. Dans ce cas, il appartient au déposant de venir retirer sans délai ses objets déposés.**
- **Le déposant peut retirer son dépôt à tout moment (cependant, le dépositaire peut exiger une durée minimum de dépôt).**
- **Le déposant est responsable de la qualité de l'objet mis en vente. En cas de non fonctionnement ou de vice caché, il devra rembourser ou au moins dédommager l'acheteur ou le dépositaire.**
- **Il incombe au déposant de se tenir au courant du sort de son dépôt.**
- **Le déposant n'a aucun frais, ni caution à payer. Seuls les frais de transport sont à sa charge.**
- **Le prix à de vente est fixé conjointement par le déposant et le dépositaire. Son montant figure sur la fiche de dépôt sous la mention « Prix net de vente ».**
- **Le prix à payer au déposant correspond au prix net de vente duquel sera soustraite la commission du dépositaire, dont le pourcentage figure au présent contrat.**
- **Le déposant doit se faire régler obligatoirement par le dépositaire par la remise de la fiche de dépôt qu'il détient, dans le délai d'un an au plus tard après la mise en dépôt.**
- **À défaut d'être retiré, l'objet reste acquis au dépositaire en contrepartie de ses frais et la fiche de dépôt correspondante est conservée aux archives.**
- **En cas d'incident sur un objet mis en dépôt (vol, casse, incendie...) le dépositaire rembourse le déposant du montant indiqué sur la fiche de dépôt à la mention « Prix net de vente » soustrait du montant de la commission du dépositaire.**
- **Le dépositaire s'engage à régler les pièces vendues sans délais, à la fin du mois courant au plus tard.**
- **Le dépositaire s'engage à rendre les pièces non-vendues en parfait état.**
- **Le dépositaire s'engage à ce que les pièces soient effectivement exposées.**